

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 9 février 2009

L'an deux mille neuf, le neuf février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en urgence, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard FALQUERHO, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN - Danielle BOURVELLEC - Alain CARIS - Sylvie CORMIER - Gérard FALQUERHO - Marie-Lise FENEUIL - Jean-Claude GENAIVRE - Isabelle GESREL - Béatrice GOUNAUD - Armelle GUILLOUX - Jacques HERIO - Michel JAFFRE - Dominique JEHANNO - Jean-Yves LE BOZEC - Isabelle LE GOFF - Marie-Renée LE HEBEL - Pascale LE OUE - Gérard LE PORTZ - Marie-Thérèse LE TEUFF - André LOMENECH - Elisabeth LUCAS - Rolande MORVAN - Dominique POULMARC'H - Marcel TALVAS - Pascal VALLEE - Fabrice VELY.

### ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Marie-Pierre LE CHEVILLER à Armelle GUILLOUX
- Olivier BENGLOAN à Marie-Thérèse LE TEUFF

### ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Pascale LE OUE

### Election du secrétaire de séance :

Monsieur Fabrice VELY a été désigné secrétaire de séance par 27 voix pour et une abstention (F. VELY).

### Séance du conseil municipal en urgence :

En application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et qui peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Monsieur le Maire explique que la séance du conseil municipal est justifiée du fait de la situation de l'entreprise SBFM et qu'il ne fallait pas attendre la prochaine réunion programmée fin février.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convocation de l'organe délibérant en urgence.

### MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 FEVRIER 2009 RELATIVE A L'AVENIR DE LA SBFM ET DE SES SALARIES

La SBFM (Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique) dépendant du groupe italien ZEN a été placée en redressement judiciaire par une décision du tribunal de commerce de Lyon en date du 28 novembre 2008 avec une période d'observation de six mois.

La décision du tribunal, relative à l'avenir de la SBFM et ses 550 salariés, a été fixée au 10 mars 2009.

Les perspectives de développement de la filière automobile sont réelles avec l'annonce d'un plan de soutien par le Président de la République ce 9 février 2009.

A cette occasion, le rôle clé des clients de la SBFM, au premier rang desquels Renault et PSA, a été rappelé et un engagement ferme sur les commandes à venir a été sollicité.

Enfin, pour assurer la pérennité de l'activité, il a été demandé que le plan de continuation du Groupe ZEN n'élude pas l'indispensable investissement dans l'outil de production et se traduise par un plan stratégique de l'entreprise qui soit lisible et clairement affiché.

Les réunions menées sous l'égide du Gouvernement, avec les groupes Renault et PSA, ont jusqu'à présent débouché sur la décision de création d'un « fonds de modernisation des équipementiers » auquel le groupe ZEN devrait pouvoir émarquer.

Les salariés ont appris que l'ordre du jour du comité d'entreprise extraordinaire de la SBFM prévu ce 9 février 2009 comportait la présentation d'un « projet de restructuration de la société et de la mesure de compression des effectifs ».

Ce projet, qui prévoit un plan de licenciement de 237 personnes, l'arrêt d'une ligne de production et le transfert à court terme de l'activité « usinage » à Châtelleraut (autre site de production du groupe ZEN), ne programment pas les investissements nécessaires à la remise à niveau de l'outil de production.

Si le projet de restructuration du groupe ZEN devait être validé dans ces conditions, la pérennité de la SBFM serait lourdement remise en cause. En effet, l'« usinage » est l'activité comportant la plus haute valeur ajoutée. Une telle décision pourrait donc précipiter à terme la disparition de la SBFM et de ses emplois. Par ailleurs, il est inacceptable qu'un tel projet, établi conjointement par l'administrateur judiciaire et le groupe ZEN, sans la moindre concertation, puisse bénéficier de fonds publics relevant du plan de relance de l'automobile.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide, à l'unanimité :

- de dénoncer les conditions de précipitation et de brutalité dans lesquelles l'information a été communiquée aux salariés
- de considérer que le plan de restructuration présenté par le Groupe ZEN remet en cause la pérennité de la SBFM et de ses emplois
- de demander que le plan de relance automobile prenne en compte la situation de la sous-traitance - fournisseurs, équipementiers et distributeurs - et permette la mise en place d'une véritable solidarité industrielle pour les sous-traitants et les territoires
- de souhaiter la création d'un pôle public d'investissement industriel, géré en région, pour agir au plus près des entreprises et des salariés
- de demander que le groupe Renault, pour qui la SBFM constitue un acteur stratégique dans son panel de fournisseurs mais également l'ensemble des constructeurs automobiles concernés, apportent leur participation financière à la SBFM et s'engagent fermement et de manière pluriannuelle sur la commande d'un volume de production permettant d'assurer la pérennité de l'activité et de ses emplois
- de demander solennellement au gouvernement d'intervenir dans le cadre de son plan de relance automobile sur le site de la SBFM, afin d'assurer la préservation de l'outil industriel et de ses emplois.
- de ne pas cautionner le versement d'aides publiques à un groupe procédant à des licenciements économiques

Monsieur le Maire introduit le débat en ces termes : « Depuis plusieurs semaines, le monde entier est confronté à une crise économique et financière sans précédent.

La France n'est pas épargnée.

Et le Pays de Lorient est soumis aux mêmes difficultés.

Malgré un projet de reprise, la liquidation judiciaire de la SERF n'a malheureusement pu être évitée.

Avec le Premier adjoint, nous avons à plusieurs reprises rencontré les salariés et les dirigeants de cette entreprise. Nous avons alerté les pouvoirs publics et les banques afin de tout mettre en œuvre pour trouver une solution évitant la liquidation.

Un manque de plan de charge et des difficultés financières n'ont pas permis l'acceptation du projet de reprise : 68 salariés se retrouvent au chômage.

Avec Jacques Hério, j'ai rendu visite à Kerpont Industrie. Nous avons rencontré le responsable du site de Kerpont qui nous a quelque peu rassurés, l'entreprise n'étant dépendante qu'à 25 % du marché automobile.

Quant à la SBFM, chacun a pu suivre l'évolution de la situation de cette entreprise.

Les élus Caudanais se sont associés aux rassemblements organisés à Hennebont et devant l'entreprise.

Et puis la semaine dernière, c'est l'annonce soudaine et brutale par l'actionnaire italien ZEN d'un plan de restructuration qui prévoit 237 suppressions de postes.

Je ne reprendrai pas ici toutes les différentes étapes qui ont précédé cette annonce.

Les réunions menées, sous l'égide du gouvernement, ont permis d'obtenir la création d'un « fonds de modernisation des équipements ».

Aujourd'hui, un comité d'entreprise extraordinaire se tenait au Palais des Congrès à Lorient pour présenter le « projet de restructuration de la société et de la mesure de compression des effectifs ».

La mise en place de ce projet de restructuration serait de nature à remettre lourdement en cause la pérennité de la SBFM.

L'usinage est l'activité comportant la plus haute valeur ajoutée. A terme, une telle décision pourrait précipiter la disparition de l'entreprise.

Il n'est pas envisageable non plus qu'un tel projet puisse bénéficier de fonds publics relevant du plan de relance de l'automobile.

J'ajoute également qu'ayant eu, dans des circonstances un peu particulières, l'occasion d'interroger les représentants de l'actionnaire, je n'ai pas été convaincu par les réponses apportées aux questions posées (transfert de l'usinage, capacité de poursuite de l'activité avec un format très réduit...)

La motion qui vous est proposée au vote ce soir reprend les éléments que je viens d'évoquer et est proche de celle adoptée unanimement par les membres du bureau de Cap l'Orient vendredi dernier.

Dans cette période difficile, nous devons exprimer notre soutien et notre solidarité à l'ensemble des salariés de la SBFM et tout particulièrement aux familles demeurant à Caudan. Monsieur le Maire ajoute que la même solidarité s'exprime en direction des salariées de l'entreprise Lagrassière Confection d'Hennebont.

Nous serons également à l'écoute de toutes les situations difficiles rencontrées par ces familles et par les salariés des autres entreprises en difficultés.

Je propose donc que le Conseil d'Administration du CCAS étudie très attentivement les cas qui lui seront soumis.

Dans cette optique, les élus du Conseil Municipal pourraient proposer une mesure qui permettrait de venir en aide aux familles touchées par cette crise.

Les commissions se réunissent cette semaine.

Je ne veux rien imposer, mais je demande que cette problématique soit prise en compte car c'est une priorité incontournable ».

Monsieur Hério estime que, contrairement à ce qui est relaté dans la presse, la Commune n'est pas restée sans intervenir et ceci depuis le début de la crise que cela soit dans les assemblées générales, les réunions publiques. Monsieur Hério ne veut pas enlever le rôle central de Monsieur Gérard Perron, maire d'Hennebont et ajoute que la réunion des cadres qui s'est récemment déroulée dans la salle des fêtes de la mairie a été organisée sans savoir au préalable que les dirigeants de la société seraient présents.

Monsieur le Maire complète ces propos en indiquant qu'outre la présence aux assemblées générales, des rencontres ont été organisées en préfecture mais aussi au ministère et ajoute que la période actuelle nécessite davantage de travail d'équipe que d'esprit partisan.

Madame Gesrel rapporte certains propos entendus de Caudanais s'étonnant de l'absence de réaction de la municipalité.

Monsieur Hério répond que les salariés de la SBFM eux voient les élus sur le terrain.

Monsieur Allain note que la commune de Caudan est souvent oubliée par la presse.

Monsieur Le Bozec estime que la commune n'est pas aussi bien traitée que d'autres de même importance.

Madame Morvan regrette que le savoir-faire de l'entreprise soit ainsi gâché, alors que celui-ci a été reconnu pendant quarante années.

Monsieur le Maire note justement que ce savoir-faire est reconnu par Renault et Peugeot Citroën SA.

Monsieur Hério ajoute qu'une autre société (Daimler Benz) était prête il y a quelques mois, à passer commande auprès de la SBFM.

Monsieur Le Portz évoque le plan de relance du secteur de l'automobile faisant l'objet ce jour d'une annonce présidentielle avec l'octroi de prêts aux groupes nationaux de l'ordre global de six milliards d'euros, sous réserve de contreparties telles que l'absence de licenciements, l'absence de fermeture de sites, la diminution des dividendes et des bonus versés. Monsieur Le Portz ajoute que des mesures doivent être annoncées pour les sous-traitants et les fournisseurs.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit par le Maire et par le Premier adjoint.

Je ne reviendrai pas non plus sur les conditions brutales et inacceptables par lesquelles les salariés de la SBFM ont appris, lundi dernier, le plan de restructuration des effectifs avec la suppression de 237 emplois et en prime, l'arrêt d'une ligne de production et la délocalisation de l'activité « usinage » sur le site de Châtellerault.

Nous savons depuis cet après-midi que le comité d'entreprise a été annulé par l'administrateur judiciaire et que le plan social du groupe Zen « serait » également annulé sous toutes réserves. Je prends des précautions de langage.

Pour compléter ce qui a été dit ici par les uns et les autres, j'ajouterais (pour ce que sais), qu'il avait été demandé que le plan de continuation du groupe Zen n'élude pas l'investissement indispensable dans l'outil de production qui en a bien besoin, comme chacun le sait

En somme, il avait été demandé que le plan du groupe Zen se traduise par un plan stratégique et lisible pour l'entreprise dans la modernisation de l'outil de production.

Afin de sauvegarder la filière automobile, des réunions ont été menées ces dernières semaines sous l'égide du gouvernement avec les groupes Renault et PSA, clients clefs de la SBFM. Ces réunions ont débouché sur la décision de création d'un « fonds de modernisation des équipementiers » auquel Zen devrait pouvoir émarginer.

Annulation, retrait ou suspension du plan Zen ? Les informations sont contradictoires et nous n'en savons pas plus à cette heure.

Ce qui est sûr, c'est que le plan initial du Groupe Zen ne programmait en rien les investissements nécessaires à la remise à niveau de l'outil de production. Ce plan remettait en cause la pérennité même de la SBFM et des emplois.

Le Comité d'Entreprise a donc été annulé cet après-midi. Si le projet de restructuration devait être validé comme tel un jour ou l'autre, il serait inacceptable, comme serait inacceptable que le projet présenté en l'état actuel par le groupe Zen puisse bénéficier de fonds publics relevant du plan de relance pour l'automobile.

Quoiqu'il adviene, il nous faudra rester vigilant et nous en appelons aux pouvoirs publics et au gouvernement pour que les aides publiques éventuellement consenties (via le fonds de modernisation des équipementiers) permettent véritablement la sauvegarde de l'outil de production et des emplois ».

Monsieur Vély note que le plan social ne serait pas forcément annulé et souligne l'attitude responsable des salariés quant à la reprise du travail. Monsieur Vély indique que la manifestation de samedi dernier relevait davantage du discours politique que de nature syndicale. Monsieur Vély souligne que les problèmes de la SBFM sont davantage structurels et que le plan de l'Etat n'apporterait que des réponses conjoncturelles.

Monsieur Hério note que le déplacement de l'usinage à Châtellerault est techniquement irréalisable.

Monsieur Vély évoque les rumeurs dans la presse de main mise politique.

Monsieur Hério estime que le groupe actionnaire est devenu propriétaire du site de la SBFM et des autres sites en vue de récupérer des fonds publics.

Monsieur le Maire dénonce une contre-vérité exprimée par le groupe quand un de ses représentants affirmait avoir obtenu l'accord des pouvoirs publics sur le plan de restructuration. Monsieur le Maire note que des contre-vérités ont été également dites au sujet des départs liés au plan amiante.

Madame Gounaud rappelle que le groupe actionnaire n'a pas investi dans l'entreprise depuis plus de dix ans, ce qui rend l'avenir de la SBFM plus qu'incertain.

Monsieur le Maire ajoute que les salariés et cadres de l'entreprise sont très lucides sur ce constat et précise qu'il faudrait injecter cinquante millions d'euros pour remettre l'entreprise sur pied.

Monsieur Lomenech pose la question de savoir si la SBFM travaille pour constituer du stock ou pour répondre à des commandes effectives.

Monsieur le Maire indique que la réponse n'est pas connue et note que le chômage technique a été moins important que prévu initialement.

Monsieur Caris estime que le conseil municipal doit être solidaire et qu'il n'y a pas lieu de polémiquer et regrette que la parole des représentants de la Commune n'ait pas été mieux relayée à travers la presse. Monsieur Caris note que la décision sur le devenir de la SBFM sera avant tout une réponse politique au niveau gouvernemental. Monsieur Caris pense qu'il est nécessaire de maintenir la pression dans la mesure où tout un bassin d'emplois directs et induits est en suspens, y compris pour les salariés et entreprises travaillant directement sur le site tels que l'activité de nettoyage des locaux. Monsieur Caris estime que le nombre d'emplois qui est en jeu correspond approximativement au double du nombre d'emplois dont la suppression était annoncée à la SBFM.

Monsieur le Maire souligne que l'ensemble du bassin d'emploi du pays de Lorient est concerné par le devenir de la SBFM, sachant que moins de trente salariés sont domiciliés sur la Commune. Monsieur le Maire note que le PC est à Hennebont, « sans jeu de mots ». Monsieur le Maire reprend un propos tenu par Monsieur Philippe Gustin, directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, selon lequel « le groupe Renault a besoin de la SBFM » et que les pouvoirs publics n'ont aucune confiance envers le groupe ZEN.

Madame Audoin estime nécessaire d'apporter le soutien des élus aux familles touchées par le devenir de la SBFM mais aussi aux salariées de l'entreprise Lagrassière Confection d'Hennebont.

Monsieur le Maire rappelle qu'une autre entreprise (la société Braf) à Hennebont avait été dans la même situation voilà près de dix ans.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Gérard FALQUERHO